



## **REGLEMENTATION ET ORGANISATION** **DU CHALLENGE des 55 ans et +**

**DEROULEMENT DU CHALLENGE** : celui-ci se disputera sur plusieurs compétitions en doublettes ou triplettes formées et seront organisées le mardi et le jeudi. Chaque joueur doit être licencié et appartenir au même club (formations homogènes obligatoire) .Toutes les équipes disputeront 4 parties sauf en cas de nombre impair et si équipes absentes.

Pour les clubs qui le souhaitent, il sera possible d'organiser une compétition sous la forme ABC (prix d'engagement à 2 € par joueur et indemnités clubs de 25%); ces compétitions spécifiques ne rentreront pas dans le classement de fin d'année réalisé par la commission départementale; des points de catégorisations seront alors attribués conformément à la réglementation fédérale en vigueur. La procédure d'engagements des équipes reste inchangée.

**LES ENGAGEMENTS** : Ils se feront par l'intermédiaire de l'informatique par le club au plus tard la veille de la compétition avant 20 heures (sur la messagerie WEBMAIL du club organisateur). Les capitaines amèneront les licences à la table de marque à partir de 13h00 où il leur sera donné un numéro après paiement de l'engagement qui reste fixé à 2 euros par joueur pour 2014. Si une équipe complète est absente il n'y aura pas de remplacement. En cas d'absence d'un joueur en doublette ou de deux joueurs en triplettes, possibilité de les remplacer. Les équipes à inscrire doivent être complètes. Aucune inscription ne se fera sur place le jour de la compétition .Le tirage devra être affiché à 13h00.

**DELEGUES** : Un délégué de la commission sera affecté à chaque compétition avec la possibilité de permuter avec un autre membre en cas d'indisponibilité .Il assistera au contrôle des licences et veillera à l'application de ce règlement qui relève de sa responsabilité. Le délégué s'assure que le tirage soit informatiquement effectué.

**L'AGE** : L'âge retenu par le comité départemental d'Ille et vilaine pour prétendre à la participation de ces compétitions spécifiques est de 55 ans minimum dans l'année en cours pour les hommes et 50 ans pour les femmes également dans l'année en cours.

**RESULTATS** : Ils sont annoncés par l'équipe gagnante et confirmés par l'équipe perdante.

**CLASSEMENT** : Les 10 premières équipes (maximum une par club) marquent des points correspondant à leur nombre de victoires ( si deux équipes d'un même club dans les 10 premiers on passe au 11<sup>ème</sup> etc....)

JET DU BUT : à 14 heures précises, pénalité d'un point après cinq minutes d'absence et ensuite rendement de points soit une toutes les 5 minutes. Après une heure de retard, disqualification de l'équipe pour le reste de la compétition.

JURY DE LA COMPETITION : Un jury (entre 3 et 5 personnes) sera constitué par le délégué qui sera le président, un joueur et l'organisateur.

DUREE DES PARTIES : Elles se joueront en 13 points ou 45 minutes + 2 mènes (éventuellement une troisième en cas d'égalité). Toutes les rencontres débuteront à l'heure indiquée sur la feuille du tirage au sort qui est annoncé et affiché.

L'arrêt des parties est signalé par le délégué ou un représentant du club recevant. Dans ce cas, une mène est considérée comme commencée lorsque le but a été placé en terrain de jeu réglementaire (art 32 du code de l'arbitrage).

TABLE DE MARQUE : Le club organisateur doit prévoir au minimum 3 personnes à la table de marque. (1 au dépôt des licences, 1 à la caisse et l'autre pour les étiquettes) Ces personnes sont chargées d'enregistrer les résultats et une sono devra être mise à disposition. Chaque tirage sera imprimé et affiché. (Plaquettes souhaitées)

INTEMPERIES : En cas d'intempéries dûment justifiées la journée peut être annulée et reportée après décision des membres du jury. Les engagements seront remboursés aux clubs avec un chèque global à l'ordre de ce club. IL n'y aura pas de remboursement individuel aux joueurs. Dans ce cas, il serait souhaitable qu'une autre date soit trouvée pour reporter la compétition initiale.

INDEMNITES : La société organisatrice ajoute environ 10 % aux engagements. Paiement à la partie gagnée. Pour les doublettes : 2 € -4€ -7€-et 12 € Pour les triplètes 3€ euros-6€- 10€50 et 18 €. Indemnités versées en fin de compétition.

RECOMPENSES : Les challenges seront remis aux 3 premiers clubs lors de la réunion annuelle des vétérans

ANNULATION le comité départemental avisera en cas d'annulation, une amende de 80 € si le motif d'annulation est irrecevable.

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL TRIPLETTES VETERANS : Ce championnat est qualificatif au championnat de Ligue et de France. Les joueuses et joueurs doivent avoir 60 ans dans l'année Les inscriptions doivent parvenir au siège du comité suivant la date butoir figurant sur le site accompagné du chèque correspondant au nombre d'équipes. Tout joueur qualifié pour le championnat de Ligue et de France est obligé d'y participer. Les compétitions annexes se dérouleront de la même façon qu'une journée normale c'est à dire indemnité à la partie gagnée et toujours en 4 parties avec possibilité de jouer en 1+1+1. Application de la réglementation en vigueur concernant les championnats, notamment pour le port des tenues homogènes et pour la vente de boissons alcoolisées.

CHAMPIONNAT DE LIGUE TRIPLETTE : Ce championnat est qualificatif au championnat de France. L'équipe championne départementale ne participe pas à ce championnat étant déjà qualifiée pour le championnat de France.

**17 Rue Francisco Ferrer - 35200 RENNES**

**Tél. : 02 99 53 22 22 - cd35@petanque.fr - <http://petanquejp35.fr>**

Les autres équipes sont qualifiées d'office pour le dit championnat, le nombre d'équipes qualifiées est connu en début de saison et est fixé par la Ligue de Bretagne (17 depuis quelques saisons). Les engagements sont pris en charge par le comité. Si la compétition se déroule dans notre comité une compétition annexe pourra être organisée suivant le système vétérans. Application de la réglementation en vigueur concernant les championnats, notamment pour le port des tenues homogènes et dans le cas où le championnat est organisé dans le département avec la réglementation pour la vente de boissons alcoolisées.

DIRECTIVES : La société organisatrice enverra les résultats de la compétition ainsi que la liste des engagés avec l'imprimé prévu à cet effet (à prendre sur le site) au secrétaire de la commission des vétérans (Bernard LELIEVRE 19 Résidence la Garenne 35133 LECOUSSE 0299944197 ou 0616572388 ( b.lielievre@petanquejp35.fr). Le délégué fera un rapport au Président du comité s'il constate une anomalie lors de la compétition.

LICENCES : Elles seront remises lors du règlement de l'inscription, comme mentionné au chapitre engagements et restituées à la fin de la compétition à la remise des prix. Si pas de licence, le joueur ne pourra pas jouer, idem si le certificat médical n'est pas à jour.

INFORMATION : Ce règlement doit être affiché lors de chaque compétition.

INFORMATISATION : toutes les compétitions départementales 55 ans et + en 4 parties ou en ABC devront être organisées par le logiciel Gestion/Concours. Dans la mesure du possible, le logiciel privilégiera à chaque tour, gagnant contre gagnant. Toutefois, des anomalies peuvent être constatées. Le concepteur du logiciel travaille dans le sens où nous devrions garantir une fiabilité de 100 % dans le courant de la saison 2013. Quant au tirage informatique gagnant contre gagnant à chaque tour aujourd'hui la fiabilité de cette clause est estimée à + de 90 %.

Approuvé et validé par le comité départemental le 16 Novembre 2013.

Annule et remplace le règlement antérieur.

Le responsable de la commission des vétérans  
René HUAULT